

**REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'ASSEMBLEE CITOYENNE DE NEUCHATEL OUEST CONCERNANT LE MANDAT CITOYEN INTITULE «ILLUMINATION DE LA PASSERELLE PIETONNE (GARE CFF ET RUE DES BATTIEUX)» (MC-NEO-009)**

---

Mesdames, Messieurs,

Le 16 janvier 2024, la Commission des assemblées citoyennes et des quartiers nous a adressé le mandat citoyen mentionné ci-dessus pour règlement. Conformément à l'article 12 du règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022, nous vous remettons la présente réponse.

Nous tenons en premier lieu à nous excuser pour le délai de réponse à ce mandat citoyen. Il s'explique notamment par la coordination nécessaire avec Viteos, qui est compétente en matière d'éclairage public de cette passerelle.

Viteos nous a confirmé par écrit que l'entreprise prendra en charge dans le cadre des investissements prévus pour 2026 le remplacement des six luminaires en applique existants par des luminaires LED adaptés à cet usage.

Ces remplacements permettront un meilleur niveau et une meilleure uniformité de l'éclairage, contribuant ainsi de manière significative à l'amélioration du confort d'utilisation de cette passerelle.

Nous sommes dès lors en mesure de vous confirmer que la demande contenue dans le mandat citoyen pourra bien être réalisée suite aux démarches entreprises.

En espérant que ces éléments permettent de répondre à vos attentes, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 22 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,



Nicole Baur

Le chancelier,



Daniel Veuve